

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

**THÈME DU COLLOQUE  
GLOBALISATION, TERRORISME ET SOUVERAINETÉ EN AFRIQUE**

**Axe 10: Médias, Souveraineté et Terrorisme**

**COMMUNICATION DE CRISE: LE RÔLE DES MÉDIAS DANS LA RÉOLUTION DES CONFLITS EN  
AFRIQUE**

**GOHI Lou Gobou Bien-Aimée**

Maître-Assistante

Enseignante-Chercheure

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan, Côte d'Ivoire

Ecole Supérieure du Théâtre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ESTCA)

[aimeegohi@yahoo.fr](mailto:aimeegohi@yahoo.fr)

**Abstract**

Conflict communication cannot be divorced from the political issues and interests underlying the conflict and the actors shaping it. Conflicting parties seek to use the media to raise or lower the tone of media coverage. Thus, the issue of informing becomes essential in addition to being difficult. This contribution will focus on the changes that have been observed in the flow of information in times of crisis and will focus on the role of the media in conflict resolution in Africa.

**Keywords:** Africa, Media, Conflict, Information, Communication

**Résumé**

La communication de conflit ne peut pas être dissociée des questions et des intérêts politiques qui sous-tendent le conflit et les acteurs qui le façonnent. Les parties en conflit cherchent à utiliser les médias pour faire monter ou baisser le ton de la couverture médiatique. Ainsi, l'enjeu d'informer devient primordial en plus d'être difficile. Cette contribution, s'intéressera aux mutations que l'on a pu observer dans la circulation de l'information en périodes de crise et portera sur le rôle des médias dans la résolution des conflits en Afrique.

**Mots clé :** Afrique, Media, Conflit, Information, Communication

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

### **Introduction**

Se basant sur la déclaration universelle des droits de l'Homme (*Nations Unies*, 1948), en raison de leur fonction sociale, les médias et les professionnels de l'information doivent évaluer ce qui est d'intérêt public. Ce faisant, ils doivent tenir compte de ces variables en faisant abstraction de leurs intérêts personnels et de leurs préjugés. Les choix rédactionnels en la matière relèvent de leur jugement et doivent être faits en toute indépendance et demeurer libres de toutes contraintes autres que celles qui découlent de l'exercice de leur fonction et des législations en vigueur. La liberté de la presse et le droit du public à l'information s'appliquent dans le contexte de l'information véhiculée par les médias et par les professionnels de l'information; leur fonction première est de livrer à la population une information exacte, rigoureuse, complète sur toute question d'intérêt public.

Cette liberté se fonde sur le rôle social qui est dévolu aux médias et aux professionnels de l'information dans une société démocratique. Ce rôle consiste à rechercher, collecter, traiter, commenter et diffuser, sans entrave, l'information d'intérêt public nécessaire à l'existence et au maintien de la vie démocratique. La liberté de la presse découle des libertés fondamentales de pensée, de parole, d'expression et d'opinion reconnues dans divers documents d'ordre juridique, au plan national et international. En temps de crise, la puissance des médias pour générer une émotion collective n'est plus à démontrer. " La crise peut être issue d'un conflit non résolu, non dialectisé, sans médiation qui s'envenime jusqu'à ce qu'un élément nouveau le porte au paroxysme et la rupture " (J. Barus-Michel, 2009). Ainsi, " Le conflit est d'abord vécu comme une forme de la situation de groupe. Une forme en quelque sorte pervertie. Il est le plus souvent ressenti comme anormal, comme un dysfonctionnement social qui serait devenu ordinaire" (P. Boumard, 2007), p. 25-34).

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique (1998) établit comme causes principales : le legs du passé (colonialisme, Guerre froide), les facteurs internes (nature du pouvoir politique, néo patrimonialisme, multiethnicité), les facteurs externes (Guerre froide), les motivations économiques et les cas particuliers. Par rapport à l'Europe et aux Amériques, l'Afrique a connu un nombre plus important de conflits (*Human Security Report*, 2005). Un nombre impressionnant de pays africains ont été touchés par des conflits entre les premières indépendances et le début des années 1990. Les conflits armés constituent sans nul doute un terrain d'étude particulièrement propice pour évaluer le rôle des médias dans nos sociétés. Dans notre étude, la notion de conflit fait référence aux conflits dits « sociaux » c'est-à-dire les conflits opposant plusieurs groupes sociaux antagonistes à l'intérieur des États en Afrique et qui peuvent être à l'origine de crises (sociale, politique ou militaire) c'est-à-dire de dysfonctionnements ou de bouleversement d'un système social. Il s'intéresse plus précisément au rôle de l'information diffusée par les médias pendant ces périodes de conflits ou de crises. Par médias, nous entendons les supports de communication qui servent à diffuser une nouvelle.

Au sortir du système colonial, la paix et la stabilité constituaient deux des principaux enjeux auxquels les pays africains devaient faire face en raison de leur histoire politique et institutionnelle. A posteriori, l'Afrique apparaît effectivement comme la « région du monde la plus affectée par les luttes armées ou les crises politiques sont porteuses de germes de guerre. Les médias jouent un rôle important pendant ces périodes de conflits ou de crises en Afrique, car le contrôle de l'information pendant ces périodes devient un enjeu crucial. S'ils sont mal gérés, manquent des moyens nécessaires à leur indépendance et à la formation de

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

leur personnel, les médias peuvent favoriser les conflits en répandant des rumeurs, en renforçant les stéréotypes et la stigmatisation de certaines communautés et en polarisant toute la société.

À l'inverse, des médias professionnels et indépendants, permettant à leurs journalistes d'exercer leur travail avec déontologie et rigueur, peuvent contribuer à la résolution des conflits. Cependant, les journalistes sont-ils de simples observateurs ou des acteurs à part entière des crises politiques et des affrontements armés qu'ils relatent ? Peuvent-ils être neutres lorsqu'ils couvrent un conflit ? Quelle est la responsabilité des médias et des journalistes dans la dégradation de la situation sociale et politique des pays en crise en Afrique ? Ces questions cruciales ont suscité de nombreuses réflexions et l'objectif de notre étude est de déterminer le rôle joué par les médias dans la résolution des conflits en Afrique. À travers des entretiens directs et des questionnaires adressés à un échantillon composé de femmes et d'hommes dont l'âge varie entre 18 et 50 ans, nous ferons une analyse qualitative et quantitative pour présenter les résultats. Notre étude propose tout d'abord les résultats de l'enquête sur le rôle des médias dans les conflits et dans la résolution des conflits et ensuite analyse les contraintes rencontrées par les journalistes en Afrique.

### **1. Matériels et méthodes**

Les Méthodes quantitatives et qualitatives sont celles que nous avons utilisées pour notre travail. Elles nous ont permis de rassembler des données chiffrées et d'analyser les avis de 250 personnes composées de femmes et d'hommes sur le rôle des médias en période de conflits en Afrique. Nous avons dressé un questionnaire qui a été envoyé par mail à nos confrères pour être renseigné par 150 personnes dans quelques pays d'Afrique de l'ouest tels que le Mali, le Ghana, et le Togo. Et en Côte d'Ivoire, nous avons fait une enquête terrain auprès de 100 personnes et ceci donne un total de 250 personnes pour l'échantillonnage dont l'âge varie entre 18 et 50 ans. Cette enquête a duré 3 mois (septembre 2021- fin novembre 2021).

### **2. Résultats**

La présentation des résultats montre qu'en Afrique en général, les médias au lieu d'être des acteurs de paix sont des vecteurs de guerre. Le contrôle exercé par les forces politiques sur les médias dans ces pays à une grande influence sur la circulation de l'information pendant les périodes de conflits ou de crises. Si dans les pays dits démocratiques l'influence des forces politiques et économiques sur les médias peuvent paraître plus subtile, dans certains pays dont les régimes sont perçus comme autoritaires ou insuffisamment démocratiques, l'immixtion des pouvoirs publics dans le travail des journalistes et le contrôle de l'information diffusée par les médias de masse contribuent à créer des tensions plutôt qu'à les résoudre.

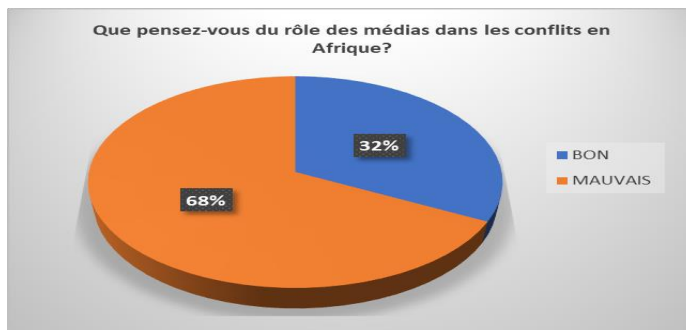
**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

**Figure 1**

1. Que pensez-vous du rôle des médias dans les conflits en Afrique ?

BON	65
MAUVAIS	135



Source : notre enquête 2021

À cette question, 68% répondent que les médias jouent un mauvais rôle en période de crise en Afrique et 32% estime qu'ils jouent un bon rôle.

**Figure 2**

2. Selon vous, les médias participent-ils à la résolution des conflits en Afrique ?

OUI	20
NON	180



Source : notre enquête 2021

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

10% répondent que les médias participent à travers leur travail d'informateurs à la résolution des conflits. Pour eux, les médias contribuent de la bonne façon au règlement des conflits en Afrique. En revanche, 90 % de nos enquêtés répondent non.

**Figure 3**

3- Pensez-vous que les journalistes sont professionnels dans le traitement de l'information en période de conflit en Afrique ?

OUI	45
NON	155



Source : notre enquête 2021

Concernant le professionnalisme des médias dans le traitement de l'information en période de conflits, 22% pensent qu'ils traitent l'information avec professionnalisme, à l'opposé de 78% qui pensent que le traitement de l'information est fait sans déontologie.

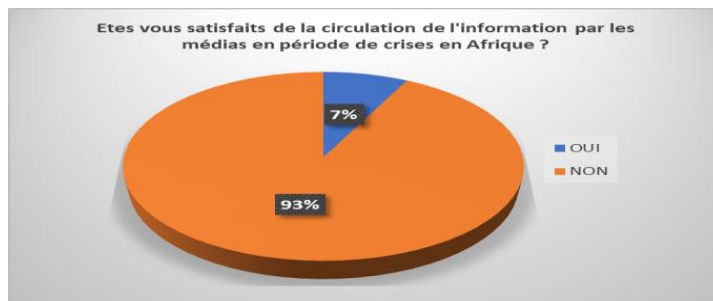
**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

**Figure 4**

4- Êtes-vous satisfaits de la circulation de l'information par les médias en période de crises en Afrique ?

OUI	15
NON	185

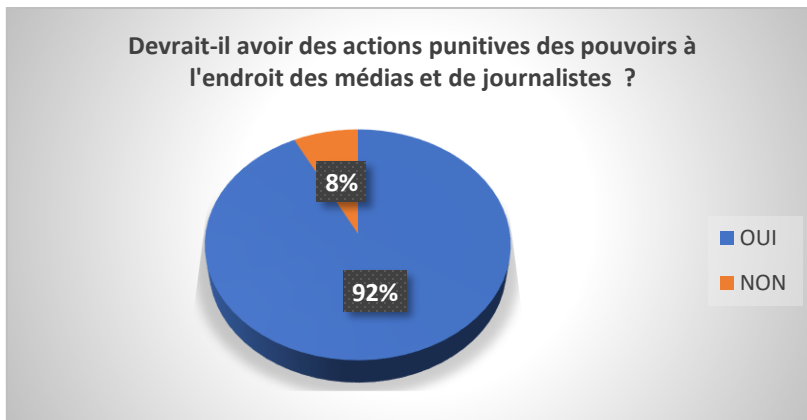


Source : notre enquête 2021

**Figure 5**

5 - Devrait-il avoir des actions punitives des pouvoirs à l'endroit des médias et de journalistes ?

OUI	185
NON	15



Source : notre enquête 2021

À cette question, 92% répondent oui car pour eux, régler le secteur des médias pourrait aider à plus de responsabilité de la part des journalistes dans le traitement de l'information en période de crise en Afrique. Juste 8% de l'échantillonnage pensent que les médias doivent être libres et qu'une action punitive représenterait selon eux une entrave à la liberté d'expression.

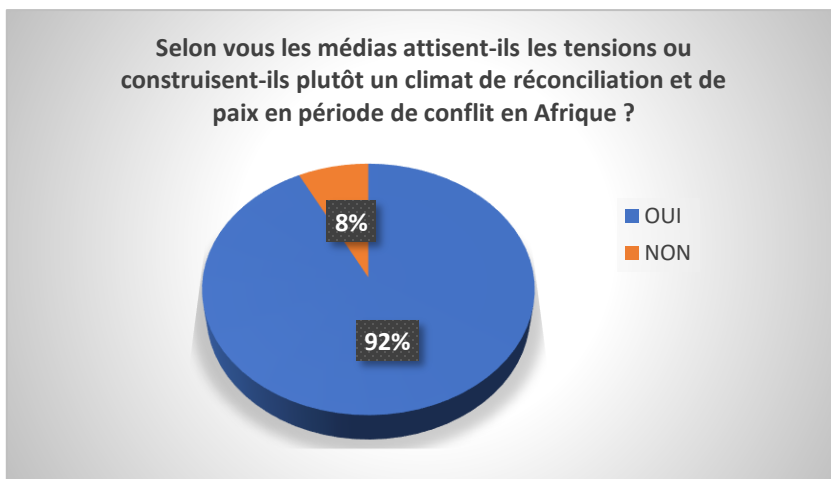
**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

**Figure 6**

6. Selon vous les médias attisent-ils les tensions ou construisent-ils plutôt un climat de réconciliation et de paix ?

OUI	185
NON	15



Source : notre enquête 2021

Pour cette question, 92% disent non, pour eux en période de crise les médias en Afrique sont plus des vecteurs d'informations pouvant créer plus de troubles que des artisans de paix. Selon eux, la privatisation du secteur médiatique permettant à chaque protagoniste d'avoir sa maison de presse favorise ce mauvais traitement de l'information en Afrique en période de conflits. Par contre 8% des enquêtés pensent les media jouent un grand rôle dans le processus de paix en période de conflit.

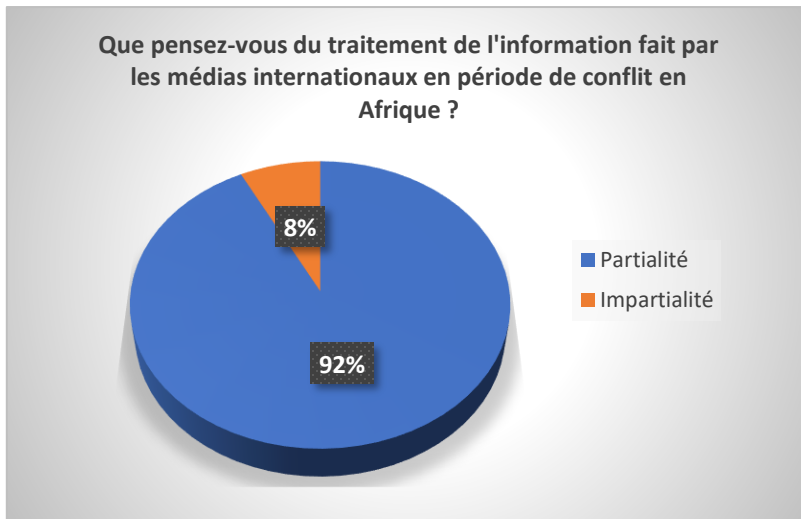
**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

**Figure 7**

7- Que pensez-vous du traitement de l'information fait par les médias internationaux en période de conflits en Afrique ?

Partialité	185
Impartialité	15



Source : notre enquête 2021

Concernant les médias internationaux, juste 8% de nos enquêtés pensent qu'ils traitent l'information avec impartialité car pour eux c'est grâce à ces médias que la population obtient l'actualité en temps réel. Pour 92% ce sont les médias internationaux qui attisent les tensions en période de conflits en Afrique.

### **3. Analyse et discussions**

Dans notre analyse, la majorité des enquêtés dénonce la participation des médias dans la manipulation de l'information en période de crises. Certains enquêtés dénoncent le secteur audiovisuel qui a vu émerger une multitude de chaînes de télévision et de radio satellitaires privées ayant de fortes affiliations politiques en Afrique. Ce qui rend difficile l'impartialité des médias dans la résolution des conflits en période de crises.

Désormais surabondante et largement accessible, elle peut aujourd'hui apaiser ou accentuer une crise. Et c'est bien parce que cet enjeu d'informer est devenu primordial qu'il est de plus en plus difficile, de produire des informations impliquant toute la partialité de la part des médias en période de crises. Autrefois simples témoins des conflits, les journalistes sont aujourd'hui perçus, probablement à raison, comme des acteurs à part entière des crises en Afrique. Alors le rôle des journalistes des pays Africains devient déterminant pour l'évolution interne de la crise.

Tout au long de notre analyse, le concept d'objectivité des médias a largement été remis en question. Les enquêtés dénoncent la sensibilité sélective dont feraient preuve les médias internationaux pendant les



**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

périodes de conflits qui coïncide le plus souvent avec celle des dirigeants des pays dont ils sont issus. Les dénonciations des crimes dits contre l'humanité sont souvent faites de façon partielle avec plus ou moins de véhémence selon les rapports qu'entretiennent le régime en place ou certains belligérants avec les grandes puissances. "La sphère publique comme concept cristallisant les rapports entre la population, les médias et l'Etat signifie que les médias font partie des mécanismes favorisant la démocratie" (A. M. Gingras, 2006, p. 12). Plusieurs raisons identifiées peuvent expliquer pourquoi les médias broient l'information du public dans le traitement de différents conflits dans le monde au cours des dernières décennies. (S. Halimi et D. Vidal (2006). En contexte de crise et d'instabilité, la scène médiatique est de plus en plus fracturée. La télévision est le principal moyen d'informations. 92% des enquêtés déclarent qu'elle est leur première source d'informations. Les hommes de médias sont confrontés à plusieurs contraintes. Le contrôle des sources, la censure des contenus, les pressions sur les journalistes de guerre pour orienter leurs commentaires sont des pratiques courantes en Afrique en période de conflits.

Aussi, Ces périodes de crises constituent des faits médiatiques de première ampleur et certains enquêtés dénoncent parfois le rôle des médias internationaux dans le traitement de l'information, les images et les récits des conflits modifiant la nature de l'information diffusée. Ce qui conduit parfois, les autorités politiques et militaires à vouloir systématiquement maîtriser le contenu de la presse, de la radio et de la télévision. De ce point de vue, le discours dit objectif ne serait en fait qu'une interprétation de la réalité, présentée selon des procédés narratifs qui créent l'illusion réaliste (H. Mitterand, 1986, J. P. Esquenazi, 2002 ; E. Neveu, 2001). Certains auteurs, à l'instar d'Eugene H. Goodwin, estimeront qu'il est difficile pour les journalistes de faire le travail de précision qu'exige l'objectivité, étant donné que ces derniers sont constamment portés par une volonté, mal placée au demeurant, de satisfaire les attentes irréalistes du public. Ils vont notamment faire face à une opposition épistémologique, basée sur l'idée qu'il est tout simplement impossible d'accéder à une connaissance complète de la réalité (G. Gautier, 1991, p. 81-115). Pour d'autres encore, la financiarisation de l'information rend illusoire l'autonomie éditoriale des médias, dans la mesure où ces médias ne reflètent que les valeurs des grandes entreprises auxquelles elles sont redevables. Un véritable écho à la fabrique de l'opinion publique.

Pour maintenir leur accès privilégié, estiment Herman et Chomsky, les journalistes tendent à se montrer complaisants face aux sources officielles, gouvernementales ou corporatives, sur lesquelles ils s'appuient fortement pour obtenir des informations. Cette complaisance des journalistes contemporains va contribuer à l'érosion même d'un journalisme basé sur les faits. L'objectivité journalistique, qu'elle soit prise ontologiquement, épistémologiquement ou sur le plan procédural, ne saurait donc être envisagée de manière absolue. Une correspondance absolue du discours avec la réalité n'est pas possible, tout comme il est impossible aux méthodes standardisées, en situation concrète, d'évacuer complètement le jugement, c'est-à-dire la subjectivité même de l'agent d'information. Et quant au respect des sources ou des points de vue opposés, le degré demeure une question de jugement. Malgré ces critiques, en attendant l'avènement d'un nouveau paradigme, l'objectivité demeure la mesure d'un journalisme authentique (M. Torres, 2012).

L'hypothèse de la responsabilité en journalisme constitue en fait une nécessité existentielle pour le champ. Comme nous l'avons avancé un peu plus tôt, c'est elle qui le fonde. Sans normes déontologiques et éthiques, le journalisme perdrait les assises qui lui confèrent le rôle de gardien de l'intérêt public. Avancer l'idée d'une objectivité journalistique n'est donc pas qu'une nécessité conceptuelle qui vise à cerner un champ, c'est une exigence morale. On comprend que dans les démocraties libérales, les professionnels de l'information se soient généralement dotés d'un guide déontologique visant à orienter leur travail et à établir leur crédibilité.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

Les médias sont souvent instrumentalisés pour influencer l'opinion dans les démocraties contemporaines, celle-ci est loin d'être aussi manipulable qu'on le dit. On soulignera même que dans des pays autoritaires en Afrique, les opposants peuvent s'emparer des médias pour se constituer en opinion publique et aider à bouculer, voire renverser des régimes en place.

Vecteurs de contestation et d'affirmations démocratiques mais aussi outils d'influence et de contrôle politique, ces diverses facettes des médias, notamment en période de crises, ont permis de situer la responsabilité des médias dans notre étude. Le projet étant de mettre en regard les intentions persuasives des acteurs de médias qui structurent la communication en période de crises avec les aptitudes citoyennes, individuelles ou collectives, à en faire des vecteurs d'approfondissement démocratique. Et ces interactions constantes entre communication et crise concernent autant la période qui précède le conflit que celle qui la suit. Aujourd'hui les relations entre communication et politique sont incessantes et constitutives du fonctionnement de la démocratie.

Réfléchir à ces interactions a permis de reconnaître l'opinion de certains africains sur le rôle et la responsabilité des médias en période de crise en Afrique. Nous entendons donc par responsabilité des médias, l'effort que chaque journaliste, dans son contexte, fournit pour respecter ces conventions qui encadrent sa pratique. Le rôle, c'est donc la propension qu'a le journaliste à recouper les faits à partir de sources indépendantes, à rendre fidèlement la pensée des auteurs cités en tenant compte du contexte dans lequel les extraits ont été énoncés, à décliner au besoin sa position idéologique ou ses préférences politiques et par-dessus tout, à écrire dans un style honnête, c'est-à-dire qui respecte les exigences du genre. De sorte qu'un reportage soit clairement un reportage, et non un éditorial masqué, qu'un compte rendu en soit véritablement un et non une critique qui ne dit pas son nom.

Cependant, quel que soit le pays dans lequel les médias exercent, ils en reflètent le contexte sociopolitique. Les médias en Afrique et le monde politique donnent souvent l'impression d'être les deux faces d'une même pièce. Cela constitue un vrai problème des médias et société. " le manque de moyens matériels, pénurie de personnels formés et expérimentés, assujettissement à une réalité locale encore marquée par l'autoritarisme, faible structuration du jeu politique ou absence de codification claire des rapports" (T. Perret, 2001, p. 157). Les journalistes portent plusieurs manteaux. Au lieu d'être les sentinelles de la démocratie, ils représentent des intérêts partisans. Les médias et les professionnels de l'information doivent être libres de rechercher et de collecter les informations sur les faits et les événements sans entrave ni menace ou représailles. L'attention qu'ils décident de porter à un sujet particulier, le choix de ce sujet et sa pertinence relèvent de leur jugement rédactionnel. Nul ne doit dicter à la presse le contenu de l'information sans s'exposer à faire de la censure ou à orienter l'information. L'information livrée au public fait nécessairement l'objet de choix rédactionnels et subit un traitement journalistique suivant divers modes appelés "genres journalistiques". Ces genres, de même que la façon de présenter et d'illustrer l'information, relèvent du jugement rédactionnel et demeurent des prérogatives des médias et des professionnels de l'information.

Les médias et les professionnels de l'information doivent être libres de relater les événements et de les commenter sans entraves ni menaces ou représailles. La presse n'a pas à se plier à un modèle idéologique unique : elle peut donc choisir ses propres sujets et décider de l'importance qu'elle entend leur accorder. Cette liberté en matière de choix rédactionnels et de traitement journalistique entraîne en contrepartie des obligations que les médias et les professionnels de l'information sont tenus de respecter. En période de conflit, les médias et les professionnels de l'information doivent traiter l'information recueillie sans déformer

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

la réalité. Le recours au sensationnalisme risque de donner lieu à une exagération et une interprétation abusive des faits et des événements et d'induire le public en erreur quant à la valeur et à la portée réelles des informations qui lui sont transmises.

L'information livrée par les médias fait nécessairement l'objet de choix. Ces choix doivent être faits dans un esprit d'équité et de justice. Ils ne se mesurent pas seulement de façon quantitative, sur la base d'une seule édition ou d'une seule émission, pas plus qu'au nombre de lignes ou au temps d'antenne. Ils doivent être évalués de façon qualitative, en fonction de l'importance de l'information et de son degré d'intérêt public. Il est aussi de la responsabilité des entreprises de presse et des journalistes de se montrer prudents et attentifs aux tentatives de manipulation de l'information. Ils doivent faire preuve d'une extrême vigilance pour éviter de devenir, même à leur insu, les complices de personnes, de groupes ou d'instances qui ont intérêt à les exploiter pour imposer leurs idées ou encore pour orienter et influencer l'information au service de leurs intérêts propres, au détriment d'une information complète et impartiale. Pour toutes ces raisons, l'émergence des médias sociaux numériques est perçue comme une opportunité pour réduire le pouvoir de contrôle et de manipulation des médias de masse en période de conflit ou de crise.

### **Conclusion**

En période de crise, communiquer est indispensable à bien des égards. Cela permet d'éviter le doute et les spéculations de la part des différentes parties prenantes. Il est également important d'être proactif afin de montrer que la situation est prise avec sérieux et est sous contrôle. Les médias doivent respecter l'éthique et la déontologie liée à leur métier d'informateur. La déontologie est l'ensemble des règles de conduite d'une profession. L'éthique est liée à la morale (D. Bellescize, 2012). Elle a donc un aspect personnel et individuel. Il s'agit de règles de vie, de comportements que l'on se donne à partir de critères moraux, la morale étant conçue comme la conduite acceptée dans une société par une autorité perçue comme porteuse de règles socialement convenues.

La déontologie, quant à elle, est l'ensemble des règles et des devoirs régissant une profession. Le lien entre les deux notions peut être compris comme le fait que le soubassement de la déontologie est l'éducation, l'adhésion personnelle, et la compréhension qui exigent une disposition de l'esprit. La déontologie englobe plusieurs aspects qui parcourent un large spectre depuis la collecte de l'information à son traitement et intègrent la source de l'information, la vérification, le recoupement et la gestion du contenu de l'information avec toutes les questions sur la réception du message. Mais la déontologie, c'est aussi des règles que se donne la profession sur le comportement du journaliste et de l'entreprise de presse elle-même.

Ainsi, il est indispensable pour les médias de communiquer uniquement sur des faits, d'éviter les mauvaises propagandes et être purement factuel. La nature des conflits est par nature évolutive. Il n'y a pas de modèle type ni de modèle définitif. "Les conflits armés constituent sans nul doute un terrain d'étude particulièrement propice pour évaluer le rôle des médias dans nos sociétés" (R. Rieffel, 2005, p. 107). L'objectivité en journalisme constitue en fait une nécessité existentielle pour le champ. Avancer l'idée d'une objectivité pour le rôle des médias dans la résolution des conflits en Afrique n'est donc pas qu'une nécessité conceptuelle, c'est-à-dire qui vise à cerner un champ, c'est une exigence morale. On comprend que dans les démocraties libérales, les professionnels de l'information se soient généralement dotés d'un guide déontologique visant à orienter leur travail et à établir leur crédibilité.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

Malheureusement, les conditions actuelles de production de l'information ne permettent pratiquement plus aux journalistes (d'exercer leur métier dans ce sens). En quarante secondes ou deux feuillets, il n'est pas facile de mettre l'information en perspective. La tendance à réduire l'information aux nouvelles du jour limite aussi énormément les possibilités d'analyse plus approfondie et l'expression de points de vue différents et plus critiques sur la réalité. Au terme de cette étude, nous pouvons relever que le contrôle de l'information demeure encore de nos jours un enjeu majeur en période de conflits ou de crises. Plus qu'un simple rôle, il s'agit d'une de ses responsabilités fondamentales. Mais une dénonciation sur la base des faits, bien documentée, fruit d'un travail d'investigation mené selon les règles et procédés journalistiques établis, est le moyen essentiel d'apporter sa contribution à la bonne gouvernance et au progrès social car " le contrôle des informations n'est pas seulement un droit légitime, c'est une nécessité de la politique nationale" (M-S. Frère 1979, p. 206). Les médias et les professionnels de l'information contreviennent à leur rôle dans la société et aux responsabilités qui en découlent lorsque, dans leur façon d'aborder les événements, ils se laissent imposer une philosophie, une idéologie ou un courant d'idées donné, ou lorsqu'ils taisent ou rapportent avec parti pris l'information. Il convient donc aux médias en Afrique de jouer la carte de l'impartialité dans le traitement de l'information avant sa diffusion car un cadrage journalistique de l'information peut conduire à des processus favorisant la paix et la résolution non-violente des conflits en Afrique.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA  
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

**27 et 28 octobre 2022**

**Bibliographie**

AYISSI anatole, 1997, «Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective», Travaux de recherche de l'UNIDIR, New York et Genève, *Polis, Revue camerounaise de science politique*, vol. 4, no 2, p. 3-18.

BARUS-MICHEL jacqueline, 2009, "Crise(s)", *Les cahiers psychologie politique*, numéro 14 [https://doi.org/10.34745/numerev\\_186](https://doi.org/10.34745/numerev_186) (11-10-2021).

BARUS-MICHEL jacqueline et Dorna alexandre, 2009, "Introduction au dossier crises", *Les cahiers psychologie*, numero 14, <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=485> (20-09-2021).

BOUGNOUX daniel, 2007, "Médias et démocratie. La fonction des médias dans la démocratie ", *Cahiers français* n° 338, paris, La documentation française

BOUMARD Patrick , 2007, " De conflictu, quod non existat, *Le Télémaque'*, n° 31, Presses de l'Université de Caen, Caen, p. 25-34.

BRUN Henri, 2005, "Le droit du public à l'information politique: un droit constitutionnel aux ancrages multiples", dans *Service de la formation permanente du Barreau du Québec*, Développements récents en droit d'accès à l'information, vol. 233, p. 89-113.

De Bellescize Diane, 2012, «Web 2.0 et journalistes: des exigences déontologiques nouvelles?», in *Le Champion R Journalisme 2.0*, Paris, La Documentation française,

DUPLAT domitille, 2002, Liberté de la presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de l'autorégulation, Paris, GRET.

ESQUENAZI Jean-Pierre, 2002, " L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique", Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.DOI : 10.3917/pug.esque.2014.01

GAUTHIER Gilles, 1991, "La mise en cause de l'objectivité journalistique", *Communication*, DOI: 10.3406/comin.1991.1541, p .81-115.

GINGRAS anne-marie , 2006, "Médias et démocratie : Le grand malentendu", 2e édition revue et augmentée, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 12.

Human Security Centre, *Human Security Report*, 2005, New York/Oxford, Oxford University Press, p. 24.

KIYINDOU Alain, 2012, «Technologies de l'information et de la communication et démocratie en Afrique in Usages et pratiques des publics dans les pays du Sud. Des médias classiques aux TIC», *Actes du colloque interdisciplinaire d'Agadir* (Maroc), sous la direction de Amsidder A, Daghami F, Toumi F, p. 85-91.

MITTERAND Henri, 1986, *Le discours du roman*, Presses universitaires de France, Paris.

NEVEU Erik, 2001, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, Coll. «Repères».

PERRET, Thierry, 2001, «Le journaliste africain face à son statut», *Les Cahiers du journalisme*, p. 154-168.

PERRET, Thierry, 2005, *Le temps des journalistes: l'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala.

RIEFFEL Rémy, 2005, *Que sont les médias?*, Gallimard, coll. Folio actuel, Paris, p. 107.